Thème II : les problèmes de la philosophie morale

Titre : l'Etat

Introduction générale

Toute société, toute communauté humaine comme toute entité vivante, pour se maintenir, pour évoluer, pour vivre en harmonie a besoin d'une direction d'un guide, d'une autorité politique et coutumière.

Ainsi la société est l'ensemble des individus vivant en commun et ayant des intérêts communs par exemple, la famille est une société, les membres d'une famille vivent ensemble et sont liés par le Sang.

L'homme vit dans la société et il est condamné à y vivre comme le disait **Karl Marx** « l'homme ne peut se réfugier dans la société » vivre hors de la société, c'est prendre le risque de disparaître.

Cependant vivre ensemble pose souvent des problèmes qui sont liés à la nature même de l'homme.

Car l'homme est naturellement égoïste. Et l'égoïsme consiste en la poursuite exclusive de ses intérêts personnels sans penser aux autres.

Les théoriciens de la philosophie politique et morale, tels que : **Thomas Hobbes**, ont postulé l'existence d'un état de nature dans lequel l'homme a d'abord vécu. Cet état de nature est caractérisé par l'absence des lois. Ainsi, comme le souligne **Bossuet** « Livrés à eux même les hommes s'entredéchireraient au gré de leurs passions désordonnées » cet état de nature, il règne selon **Thomas Hobbes** « une guerre de tous contre tous, une guerre dans laquelle l'homme est un loup pour l'homme »

C'est donc une situation dans laquelle, l'homme ne peut pas jouir du bonheur qu'il poursuit par son égoïsme. Ainsi cet état est caractérisé par : l'insécurité, la violence, la guerre, la force déchaînée, un état sans organisation sont les maîtres mots, bref un état sans loi, qui caractérisait l'état de nature. En se débarrassant de cette réalité l'homme entre dans l'État civil en acceptant de s'imposer avec les lois. Dans cet État civil, les hommes sont gouvernés par les institutions ou les lois qui coordonnent leurs conduites sociales les

uns envers les autres. Cette fois ce n’est pas la force qui fait le droit mais la loi. C’est en cela que les hommes réalisent et jouissent de leurs bonheurs caractérisés par la loi, la justice, Droit, Morale etc…. En définitive, la philosophie morale est donc ce regard critique que la philosophie porte sur les institutions sociales qui codifient la vie sociale ainsi que les relations sociales les modes d’applications des règles et principes régissant la vie en société. Son but est d’indiquer aux hommes les conditions d’acquisition de leur bien-être économique et social, de la création de leur harmonie et de leur bonheur, de la réflexion sur les concepts de l’Etat, Droit, Liberté, Démocratie et Bonne Gouvernance.

L’ETAT

La notion de l’Etat est l’une des notions les plus complexes, sa complexité s’explique par le fait que les différents penseurs qui se sont impliqués dans sa Définition n’ont pas abouti à la même conclusion. Ainsi le passage de l’état de nature à l’Etat civil n’a pas été possible qu’à la suite d’une prise de conscience de l’homme face aux dangers du règne animal. D’où l’Etat est né entant qu’institutions de réglementation et d’exploitation des citoyens.

DEFINITIONS

Du latin statut (du verbe latin stare = se tenir debout, mettre sur pied, installé, tenir ferme, il signifie ce qui est « institué ». En effet, l’Etat est un ensemble d’individus soumis à une même législation, a une administration et vivant sur un même territoire et soumis à une autorité politique.

L’Etat est une personne morale dotée d’un pouvoir de décision, d’exécution et de préservation des intérêts d’une nation

L’Etat est l’ensemble des structures par lesquelles le gouvernement exerce son autorité.

André Lalande « l’Etat est une société organisée ayant un gouvernement autonome et jouant le rôle d’une personne morale »

Enfin, l'Etat est la forme d'institutionnalisation du pouvoir politique, une autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple dans les limites d'un territoire déterminé.

IL PARAIT AUX YEUX DE CERTAINS COMME L'ENNEMI DE LA SOCIETE ET DES INDIVIDUS QUI LA COMPOSE : c'est le point de vue de **MAX WEBBER** selon lequel : « l'Etat consiste en un rapport de domination de l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime » Et de **KARL MARX** qui affirme que : « l'Etat est un instrument d'exploitation d'une classe par une autre plus forte » pour les anarchistes, toute révolte est permise contre l'Etat, donc contre l'autorité. « Ni Dieu, ni Maître » **jean grave**.

AUX YEUX DES AUTRES, **L'ETAT APPARAIT COMME UNE SORTE DE MAL NECESSAIRE POUR PROTEGER LES HOMMES CONTRE EUX-MEMES**. C'est le point de vue de **Jean Jacques ROUSSEAU** qui écrit : « L'Etat est une sorte d'association qui défend et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et par là chacun s'unissant à tous n'obéisse qu'à lui-même et reste libre qu'auparavant » (contrat social) 1762. Et **JOHN LOCK** pour qui : « L'Etat a pour fonction la conservation et la protection des droits antérieurs à l'Etat social : le droit de liberté personnelle, le droit de propriété, le droit de légitime défense, pour entrer dans la société civile, l'individu est obligé de renoncer à une partie de sa liberté ».

POUR D'AUTRES ENFIN, **L'ETAT EST L'OBJET D'UNE VENERATION PRESQUE SACREE PUISQU'IL EST LA SEULE SOURCE DE LIBERTE REELLE JUSTICE ET D'EGALITE** : c'est la conception **d'HEGEL** selon laquelle l'Etat moderne est une manifestation spécifique de la liberté. Selon lui : « C'est seulement dans l'Etat que l'homme a une existence conforme à la raison, tout ce que l'homme est, il le doit à l'Etat : c'est là que réside son être, toute sa sécurité spirituelle, il ne les que par l'Etat ».

ORIGINE OU GENESE DE L'ETAT

Parlant de l'origine de l'Etat trois (3) conceptions s'opposent qui sont entre autres :

LA CONCEPTION DE LA FORCE : cette conception est défendue par beaucoup de philosophes dont : **THOMAS HOBBES et Jean Jacques ROUSSEAU** que l'Etat est né sur la base d'un contrat et qui distingue deux types d'états :
L'état de nature : qui est caractérisé par la loi de la jungle ou la raison du plus fort est toujours la meilleure, l'instinct de conservation (chacun voulant le plus grand maximum de profit même au prix des vies)
L'état civil ou policier : caractérisé par la prise de conscience de l'homme par rapport aux dangers que constituent l'état de nature et l'émergence d'un Etat institutionnalisé doté d'un pouvoir de coercition (force répressive)
LA CONCEPTION SOCIALE : cette conception à travers la philosophie Marxiste (**Karl Marx**, **Angel**… soutiennent que l'Etat est né suite à l'éclatement de la communauté primitive, à l'apparition de l'inégalité économique, de la propriété privée, de la division du travail et de la société antagonique ; les classes exploitantes s'emparent du levier de commandement pour maintenir le régime politique qui leur était favorable.
LA CONCEPTION DIVINE : cette conception soutient que l'Etat est l'émanation de toute puissance divine : « Dieu est source de pouvoir » C'est pourquoi **SAINT PAUL** dit : « Il n'y a point d'autorité qui vienne de Dieu et toute celles qui existent sont constituées de Dieu ». Mais par contre **DENIS DIDEROT** dira : « Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander les autres ».

LES FONCTIONS DE L'ETAT

Quelques soient le pouvoir de l'Etat ses fonctions ramènent à deux (2) :

● **Fonctions internes** : sur le plan interne le rôle de l'Etat est multiple. Tout d'abord, il consiste à fournir à la population un cadre juridique lui permettant de vivre et d'agir dans l'ordre et la sécurité.
L'amélioration des conditions de vie des citoyens.
Garantir la stabilité, la paix et la sécurité des personnes et de leurs biens.

Promouvoir une politique agricole allant dans le sens de l'autosuffisance alimentaire. Lutter contre l'analphabétisme par la mise en place d'une politique. Promouvoir une politique de l'emploi jeune. Construire des infrastructures sanitaires et de logement sociaux. Surveiller et réglementer le commerce (prix en gros et détails)

D'autres part l'Etat assure la défense des par les moyens de l'armée, la justice au moyen des juridictions, et l'ordre intérieur au moyens de la police

On distingue également :

La fonction législative : Est chargée de voter les lois et de contrôler l'action gouvernementale.

La fonction exécutive : Est chargée d'exécuter les lois et décisions votées et adoptées par l'assemblée nationale.

La fonction juridictionnelle : cette fonction appartient au gouvernement, à la justice elle doit veiller à la bonne application de la loi. Mais aussi de trancher les litiges entres les particuliers et qui échoit aux tribunaux. En principe, ces trois pouvoirs sont séparés dans une démocratie, et confondus dans une dictature.

Fonctions Externes : La souveraineté de l'Etat à l'extérieur se matérialise par les ambassades chargées d'établir des relations bilatérales et multilatérales entre le gouvernement et les autres Etats.

Les fonctions extérieures se résument autour des points suivants :

Favoriser la coopération internationale

Négocier les accords de défenses stratégiques avec les grandes puissances étrangères

Créer un climat favorable aux investissements étrangers

Mettre en place une politique d'intégration économique

Veillez à la protection de ses ressortissants et de leurs biens dans les pays étrangers.

Mettre en place une politique d'ajustement structural afin de gagner la confiance des institutions financières de Breton Wood, BM, FMI…

Au regard de tout ce qui précède, force est de reconnaitre que l’Etat est un pouvoir institutionnalisé qui détient le monopole de la contrainte organisée pour maintenir la paix. C’est dans ce sens que pense **BARUCH SPINOZA** lorsqu’il dit : « l’Etat n’est pas institué pour que l’homme appartient à l’autre mais pour le faire vivre le plus que possible dans la sécurité car le fondement de l’Etat c’est la liberté et non la contrainte »

OUTILS D’EVALUATION :

Quelles sont les fonctions de l’Etat ?

Sujet : « La fin de l’Etat est la liberté et la sécurité » Justifiez

Sujet : « Sans l’Etat, ce serait la guerre de tous contre tous livrés à eux-mêmes les hommes s’entredéchireraient au gré de leurs passions désordonnées » Démontrez la véracité de cette affirmation de **BOSSUET**.

Les formes d’États

- **L’Etat unitaire** ou simple : un État unitaire est un État qui n’a qu’un seul centre d’impulsion politique et gouvernement. On peut l’appeler Etat simple. Exemple : la Guinée, le Mali, la côte d’ivoire, la France.
- **l’Etat fédéral ou composé** : c’est un Etat constitué de plusieurs unités territoriales dont chacun garde son autonomie mais aucune compétence internationale. Exemple : les USA, le Brésil, Nigeria, l’Inde.

LA CONFEDERATION : association légalitaire d’Etat au sein de laquelle ceux-ci acceptent de coopérer sur le plan politique, économique, militaire… Elle est fondée sur un traité et relève du droit international, chaque Etat confédéré peut se retirer quand il veut contrairement à l’Etat fédéré. Elle consiste sur la base d’une seule constitution à chercher le moyen d’exercer en commun la volonté de chacun des Etats confédérés. Par exemple : l’union européenne, l’union africaine…

LES DOCTRINES POLITIQUES DE L’ETAT :

L’existence de l’Etat a opposé les partisans et adversaires pour les partisans l’Etat doit exister mais avec un pouvoir absolu et pour les adversaires l’Etat ne doit point exister. D’où les deux (2) doctrines :
L’absolutisme : c’est une doctrine politique qui soutient que l’Etat doit exister mais avec un pouvoir absolue. C’est-à-dire le pouvoir doit être dans les mains d’une seule personne. Car le souverain n’a de compte à ne rendre à personne puisqu’il sera tout seul responsable devant Dieu.
Qui est un régime politique dans lequel tous les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire se trouvent concentrés entres les mains d’une seule personne et la volonté de cette personne est considérée comme l’expression de la volonté populaire.
L’anarchisme : Est l’opposé de l’absolutisme, est une doctrine qui condamne l’existence de l’Etat qui est à la base de la misère du peuple. Son trait commun consiste à rejeter toute organisation d’État s’imposant d’un imposant. Sa devise est le désordre total dans un ordre purement désordonné. L’Etat est condamné par ce qu’il est l’aliénation de la liberté comme le dit Michel Bakounine « un immense cimetière où viennent s’enterrer toutes les manifestations de la vie individuelle « car pour lui la présence de l’Etat ne profite que pour la minorité, pendant que la majorité souffre.
Et il ajoute « Nous repoussons toute législation, toute autorité, tout pouvoir patenter officiel et même sortie du suffrage universel qu’il ne pourrait plus jamais tourner au profit d’une minorité dominante et exploitante contre les intérêts d’une majorité assujettie et asservie ».
Donc pour les anarchistes, toute obéissance est une obligation, une confiscation des libertés naturelles, une destruction de la personnalité et de la dignité humaine
Pour eux il faut abattre l’Etat les juges, sa police et sa gendarmerie.
La monarchie : le fondement de ce pouvoir est l’hérédité ; la souveraineté est exercée par un seul homme (monarque, roi, l’empereur)
Monarchie absolue : basée sur le pouvoir absolue (sans partage)

Monarchie constitutionnelle : ou le roi n'exerce pas le pouvoir mais possède un titre honorifique, l'essentiel de ces pouvoirs se trouvent entre les mains d'un chef de gouvernement.
La théocratie : Régime politique dans lequel le pouvoir est basé sur les commandements de Dieu, sur la charia, la bible.
La gérontocratie : Régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par les vieux ou les sages.
L'oligarchie : Régime politique ou l'autorité est entre les mains de quelques personnes ou de quelques familles puissantes
LA DEMOCRATIE : Est le régime politique dans lequel le pouvoir se trouve concentrer entre les mains du peuple. Ce n'est pas la personne ou la volonté du chef qui compte comme dans l'absolutisme, mais la volonté populaire. C'est dans ce cadre que **JEAN JACQUES ROUSSEAU** affirmera dans son œuvre ''le contrat social 'paru en **1762** ou découle la charte de toue démocratie : « L'Etat n'a d'autre but que de réaliser et de garantir la liberté et légalité auxquels les individus ont naturellement droit ».
L'ARISTOCRATIE : régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par une classe sociale moins nombreuse que le reste de la nation, mais réputé supérieur en lumière ou en vertu. Du grec aristo = meilleur, gouvernement des meilleurs, des plus cultivés et des plus qualifiés.
L'OLIGARCHIE FINANCIERE OU LA PLOUTOCRATIE :(du grec Ploutos = richesse, gouvernement fondé sur l'argent : régime politique ou l'autorité est entre les mains de quelques personnes ou de quelques familles puissantes. Son fondement est le capital.
LA TIMARCHIE OU LA TIMOCRATIE : Du grec timê =crainte, régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par une junte militaire. Son fondement est la force des armes.
LA TECHNOCRATIE : régime politique dans lequel les responsables politiques sont supplantés par des techniciens qualifiés dans la prise de décisions allant dans le bien-être et le mieux du pays. Elle est fondée sur la compétence de technocrates choisis.
TYRANNIE : gouvernement arbitraire d'un seul.

- **LES CONDITIONS D’EXISTENCES DE L’ETAT :**

II existe trois (3) conditions d’existences de l’Etat, nous avons entre autres :

Le territoire : es ce cadre géographique délimité par les frontières (terrestres, maritimes et aériennes) sur lequel le gouvernement exerce son autorité.

La nation : Elle désigne l’ensemble de la communauté vivante sur un même territoire lié par l’histoire, la géographie et éventuellement la religion et la langue. Elle est caractérisée par la diversité raciale, ethnique et religieux, c’est pourquoi, un Penseur disait « sans la nation, l’Etat disparaîtrait non pas parce qu’elle est sa substance mais par ce qu’il n’aura plus sa raison d’être »

Le pouvoir ou le gouvernement : le pouvoir est un ensemble de prérogatives offerte à une personne ou à un groupe de personnes en vue d’exercer leur autorité sur le peuple conformément à la loi, il la ligne politique de l’Etat chargé de maintenir la cohésion sociale et de garantir la stabilité de l’ordre constitutionnel, de défendre l’intégrité territoriale et de protéger les citoyens.